

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le 08 juillet à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence de Madame Audrey BERTHEAS, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, OUAKKOUCHE Dalila, ROSSI Xavier, VINCENT BEAUFRERE Claire, NUNEZ Dominique, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, CLAIN Erika, BERNOU Philippe, BECH Françoise, LAUDE Christopher, CLAVEL Anthony, VAZILLE Angeline, BERNAUD Didier, EYRIGNOUX Sophie, HILTGUN Luca, FRANCOIS Pascale, CHARVIEUX Sandra, HOSNI Mohammed, GRATESSOLE Célyne, DELEZAY Olivier, COFFRE Annick, MARION Romain.

Absents excusés : MILLET Gaëtan a donné pouvoir à HILTGUN Luca, BENMOSLY Sabrina a donné pouvoir à CLAIN Ericka.

Absente : NOTO CAMPANELLA Camille.

Secrétaire de séance : LAUDE Christopher

Madame le Maire rappelle/expose :

- L'aqueduc romain qui alimentait Lyon en eau passe sur la commune de l'Horme,
- La longueur de l'aqueduc sur la commune est de 2650 mètres, il est souterrain sur toute cette distance avec des piliers enterrés aux Arc limitrophe avec la commune de Cellieu.
- Mais il a été vu dans le passé à 150 mètres au sud de la chapelle du Fay et également vers 1965 à proximité de la route du Fay dans une tranchée pour une canalisation d'eau.

Le SIARG a été créé pour mutualiser les actions de sauvegarde et de mise en valeur de l'aqueduc romain du Gier.

Le Syndicat est chargé de proposer aux communes membres une aide à la recherche de financements auprès des administrations et des collectivités, de les conseiller et de coordonner leurs actions de protection de l'Aqueduc

A ce titre, Il propose des sentiers de randonnée le long de son parcours et finance des travaux de restauration, des panneaux, des sorties conviviales, des balisages, des brochures etc...

L'aqueduc du Gier se développe sur une longueur de 86 km, pour une dénivellation de 105 m.

Il traverse 21 communes, 11 dans le département de la Loire et 10 dans le Rhône.

Son parcours a été reconnu en plus de 250 sites. Son débit est estimé à 15000 m3/jour. L'époque de la fin de sa construction, envisagée aujourd'hui, serait le milieu du Ier siècle après J.-C.

L'aqueduc conserve, d'un bout à l'autre, la même direction générale, d'orientation nord-est. On peut cependant distinguer trois secteurs : le premier dans la vallée du Gier ; le deuxième sur le plateau lyonnais dans sa partie sud ; le troisième aboutissant à Lyon après franchissement des grandes vallées du Garon et de l'Yzeron.

Nombre de Conseillers

En exercice	27
Présents	26
Votants	26

Délibérations : 2025-39

Objet : Patrimoine / Adhésion au Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier (SIARG)

Nomenclature Contrôle de légalité S.7

Le SIARG peut financer 20 % des actions entreprise par la collectivité, jusqu'à 6 000 €.

L'adhésion annuelle pour la commune de l'Horme est de 0,30 €/habitant.

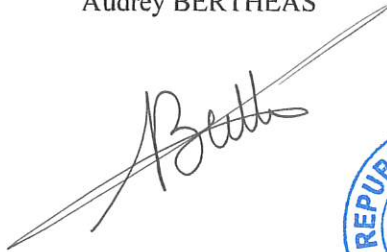
Compte-tenu de l'intérêt patrimonial et touristique que peut représenter la présence et la conservation de cet aqueduc le long d'un sentier de randonnée, il est proposé d'adhérer à ce Syndicat et sa démarche.

☞ **L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité de :**

- **Approuver** le principe et l'adhésion au Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier.
- **Autoriser** Madame le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents s'y rapportant.

L'HORME, le 09/07/2025

Mme le Maire,
Audrey BERTHEAS



Le secrétaire de séance,
Christopher LAUDE

